

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Secrétariat général

**Arrêté du 12 novembre 2010 portant attribution du certificat d'études supérieures
de l'École nationale des travaux publics de l'État**

NOR : DEVK1027939A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,
Vu le décret n° 2006-1545 du 7 décembre 2006 relatif à l'École nationale des travaux publics de l'État ;

Vu les statuts de l'établissement approuvés le 5 mars 2007 ;

Vu le règlement de scolarité arrêté le 7 décembre 2007 par le conseil d'administration ;

Vu le procès-verbal de la réunion du 4 octobre 2010 du jury de sanction des études de l'École nationale des travaux publics de l'État ;

Sur la proposition du directeur de l'École nationale des travaux publics de l'État,

Arrête :

Article 1^{er}

Le certificat d'études supérieures de l'École nationale des travaux publics de l'État est décerné aux élèves désignés ci-après, spécialité génie civil, sortis en 2010 de l'École nationale des travaux publics de l'État :

Génie civil

M. BENTAHAR (Belkacem).
Mme HAMEL (Fadila).

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à La Défense, le 12 novembre 2010.

Pour le ministre d'État et par délégation :
*La chef du service du pilotage
et de l'évolution des services,*
C. ÉTAIX